

La nouvelle rampe d'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite , terminée en novembre 2016, **et le nouveau perron**, ne sont pas des pistes de skate ou de trottinette !



Nouvelles diverses

Un départ et une arrivée à la direction de l'école primaire de Cuffies . Après plusieurs années passées au service des enfants et des parents, Mme Céline MORAUX part pour de nouveaux horizons professionnels. Nous lui souhaitons une belle réussite de ses projets et la remercions pour son travail . Nous souhaitons la bienvenue à Mme Gaëlle VAILLANT, institutrice remplissant pour cette année les fonctions de direction, ainsi qu'à Mme Céline HUET institutrice en CP. ✨.....✨.....✨

Eclairage public . Toutes les crosses de lampadaires ont été changées pour passer à un éclairage moins énergivore et réaliser des économies . Dans le même but, l'éclairage nocturne est coupé entre minuit et 05h30 du matin ✨.....✨.....

Le ramassage des poubelles change . La poubelle bordeaux est désormais ramassée le mercredi au lieu du mardi , et la poubelle jaune par quinzaine toujours mais le vendredi au lieu du jeudi , depuis le 5 décembre 2016. Le ramassage des verres ne change pas et aura lieu le 3^e mardi du mois . Un calendrier de l'agglomération vous a été distribué. ✂.....✂

Balayage mécanisé : Les prix ayant plus que doublé, un nouveau contrat est passé pour 6 passages de la balayeuse par an au lieu de 12.....✂.....

La fibre. Elle est en cours d'installation et sera finalisée vers juin 2017. Les câbles iront jusqu'en bordure de propriétés. Les citoyens volontaires qui en auront fait la demande pourront la voir installée chez eux. ✂.....

De nombreuses plaintes concernent les crottes de chien sur les trottoirs. Propriétaires de chien, faites attention !

Allocation de rentrée universitaire : Il faut constituer un dossier. Les imprimés sont disponibles en mairie à partir du 5 janvier 2017 et le dossier doit être retourné en mairie avant le 27 janvier 2017.

✂.....✂.....

Aide financière au chauffage des retraités de plus de 65 ans : en faire la demande en mairie et apporter les pièces justificatives avant le 27 janvier 2017. ✂.....✂

Prise en charge financière des cartes de transport pour personnes âgées de plus de 65 ans : ressources inférieures à 12 491 € pour une personne seule et 19 393 € pour un couple.

✂.....✂.....

Reprise du café de Cuffies par Thomas VICENTE et Elodie DECONNINCK, installés depuis novembre dans des locaux qu'ils ont joliment rénovés. De nombreux services sont proposés : bar, tabac, presse , mais aussi dépôt de pain, et snack toute la journée (de 11h à 19h30 non stop) sur demande : paninis, salades, croque-monsieur, frites, sandwichs traditionnels ou américains, et tex-mex, à des prix imbattables. Le café est à 1 € ! Les horaires d'ouverture sont adaptés : du lundi au vendredi de 7h à 19h30 et le samedi de 8h à 19h. Dans un proche avenir, le bar fera également office de relais pour les paquets. Nous leur souhaitons bon succès !



Prochaines dates à retenir

- **Voeux du maire : le lundi 9 janvier 2017 à 18h.** La population de Cuffies est cordialement invitée.
- **2017 : année d'élections, présidentielles et législatives.** Si vous n'êtes pas déjà inscrit sur les listes électorales, pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2016 ! Une permanence sera encore organisée ce jour-là en mairie, mais le matin seulement.
- **Le nouveau recensement en janvier/février 2017.** Quatre agents recenseurs passeront dans Cuffies pour distribuer à la population un imprimé à remplir, puis repasseront pour ramasser les imprimés ou vous aider à les remplir . Voir prospectus ci-joint avec les photos des agents recenseurs.
- **8 et 9 avril 2017 : salon de la maquette et du modèle réduit** au gymnase.

LA PHOTO INSOLITE !

Il s'agit d'un Cufficien, **Lulu**, alias « loste du palais fleuri », superbe chat Maine coon , né le 9 janvier 2015, qui s'est pris de passion pour une oie...en plastique.

Photo publiée avec l'aimable autorisation de sa maîtresse.

Si vous aussi vous avez d'autres photos insolites , proposez-les nous pour le prochain Cufficien !



Respectons la réglementation

Les obligations relatives aux plantations

Toute plantation située à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier est interdite. Les propriétaires sont également assujettis à une servitude d'égagement en vertu de laquelle ils doivent couper à l'aplomb de la voie les branches et racines qui avancent sur la voie publique.

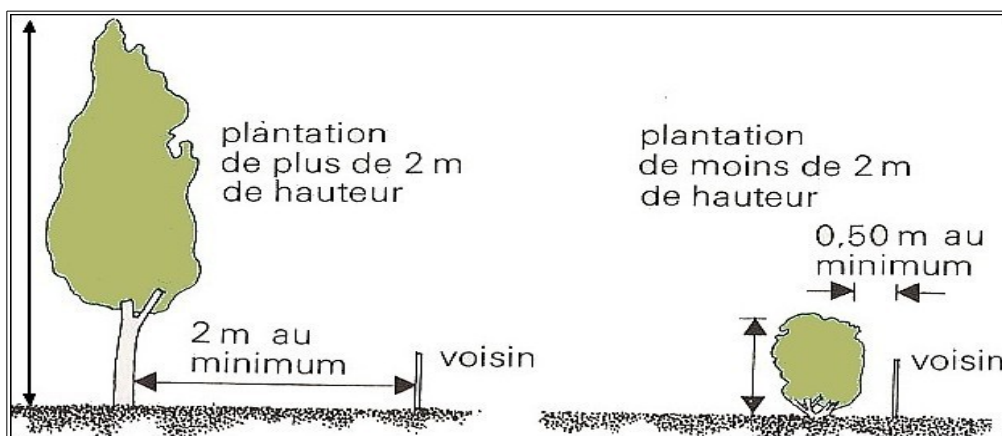
Cette distance minimale à respecter est de trois mètres lorsque sur la voie communale est implantée une ligne de distribution d'énergie électrique. Par ailleurs l'arbre ne doit pas dépasser sept mètres. La distance est augmentée d'un mètre jusqu'à dix mètres maximum pour chaque mètre au-delà de sept de hauteur de plantation.

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient **selon la hauteur de votre plantation**.

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

On peut contraindre son voisin à couper les branches qui débordent sur sa propriété, mais on ne peut pas exécuter cette tâche à sa place.

Exception : si ce sont des racines, des brindilles ou des ronces, qui empiètent, on peut les couper soi-même, la taille devant se faire à l'aplomb de la propriété.



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614>

Directeur de la publication : Jean-Pierre Corneille, Mairie, 1 place de la mairie, tél : 03 23 59 89 50
mail : mairie@cuffies.net et notre site : www.cuffies.fr

Dépôt légal à parution ISSN 1279-6794 ne pas jeter sur la voie publique I.P.N.S.